



LA FSU TERRITORIALE

Puy-de-Dôme

Syndicat FSU Territoriale 63
64/66, Avenue de l'Union Soviétique
BP231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
☎ 06 84 61 09 91
✉ fsuterritoriale63@gmail.com

Clermont-Ferrand, le 14/03/25

Courrier aux Maires et Présidents d'EPCI
du Département du Puy-de-Dôme

Objet : arrêts maladie/
Libre administration

Mesdames et Messieurs les Élu(e)s,

La réduction de 100% à 90% de la rémunération maintenue au titre de l'indemnisation des trois premiers mois en congé maladie à compter du 1er mars pénalise et stigmatise une fois encore les agent-es de la Fonction publique. Cette mesure est une attaque frontale contre un principe fondamental de la Sécurité sociale : protéger celles et ceux qui vivent de leur travail contre les pertes de revenus découlant d'une incapacité à travailler en raison de leur santé.

Inscrite dans la loi de finance 2025, cette mesure n'a à ce jour pas été suivie du décret d'application nécessaire. **Lors du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) du mardi 11 février dernier, syndicats et employeurs territoriaux ont conjointement voté contre les projets de décret.** Philippe Laurent, porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux, a lui même souligné la nécessité pour les collectivités de pouvoir délibérer sur ce point, cette mesure n'ajoutant qu'une lourdeur administrative à la collectivité.

Nous rappelons que dans le secteur privé, de très nombreux accords de branche ou d'entreprise (concernant plus de 70 % des salariés du privé) permettent une rémunération à 100 % pendant les arrêts maladie . Cette mesure serait d'autant plus injuste qu'elle serait inégalitaire, et irait à rebours de tout le travail actuel fait en matière de prévoyance...

Ainsi, dans un esprit de justice et de concorde, et conformément au principe de libre administration des collectivités, notre organisation syndicale, représentative au CSFPT, vous invite à délibérer pour maintenir au sein de votre collectivité une indemnisation des arrêts de maladie ordinaire des agents à hauteur de 100 %.

En l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire, et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Élu(e)s, l'expression de nos sentiments respectueux.

Serge LAGANE

Secrétaire Départemental
FSU Territoriale 63



Fédération Syndicale Unitaire